

Charte des Speakers et des Maîtres de Cérémonie

Le Speaker/MC membre de l'Association est le premier promoteur de l'Association et de ses activités. Il est aussi le premier promoteur de l'activité singulière des Speakers / Maîtres de Cérémonie en mettant en avant la plus-value qu'elle apporte aux événements...tout en restant humble : le Speaker/MC n'est pas dans la lumière, il met en lumière personnalités et événements.

Le Speaker/MC membre de l'Association fait preuve d'un esprit irréprochable :

- S'abstient de toute critique envers ses collègues Speakers/MCs
- Valorise l'activité, les désignations et les missions des adhérents
- Instaure une concurrence saine en proposant les spécificités de chacun qui permettront aux clients potentiels de faire leur choix

Le Speaker/MC n'est pas isolé.

Il fait partie intégrante de l'équipe d'organisation de l'événement auquel il participe et à ce titre est un acteur du bon esprit, de la convivialité et de l'entraide qui doit présider à sa production.

Le Speaker/MC, dans le cadre de ses fonctions, est visible et identifiable par tous. A ce titre, son comportement et son attitude doivent être irréprochables.

Le Speaker/MC doit se conformer scrupuleusement aux instructions qui lui sont dictées par l'Organisateur :

- Messages et tonalités des messages à communiquer au public
- Respect des consignes de sécurité

Tout propos polémique, insultant, diffamatoire est formellement proscrit, et ce, envers tous les acteurs de l'événement :

- joueurs, entraîneurs, dirigeants, officiels, arbitres et spectateurs dans le cadre d'un événement sportif
- dirigeants, managers, invités, agence externe de communication, équipe de communication, techniciens son & lumière et collaborateurs dans le cadre d'un événement d'entreprise ou d'un événement grand public.

Dans le cadre spécifique des compétitions sportives :

Le Speaker/MC ne doit en aucun cas commenter une décision arbitrale ou un fait de jeu, ni publiquement, ni dans la presse, ni dans les réseaux sociaux.

Le Speaker/MC est garant de l'éthique, avant, pendant et après évènement

Cas particulier : La prise de parole du Speaker Maître de cérémonie intervient en conformité avec les personnes compétentes et dirigeantes. En situation de crise (mouvement de foule, comportements agressifs...), la prise de parole du Speaker/MC doit intervenir en coordination avec son régisseur et/ou le responsable de la sécurité.

Il est formellement interdit au Speaker/MC d'engager, directement ou par personne interposée, des paris sportifs en lien avec la compétition sur laquelle il officie et de divulguer à un tiers des informations privilégiées concernant notamment l'état de santé des joueurs et les conditions météorologiques.

Le Speaker/MC accrédité est informé que, de par ses fonctions, il est susceptible d'être photographié et/ou filmé par l'organisation, ainsi que par les médias.

Le Speaker/MC autorise expressément et gracieusement au coup par coup la captation de son image par tout moyen et l'exploitation de son image sur tous supports et pour toute la durée légale de protection des droits d'auteur afférant aux différents supports.